



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260407-2026AVRDEL13-DE

S<sup>2</sup>LOW

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2026  
Séance du Conseil Municipal : 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD – Patrick JADAUD (sauf aux délibérations 11 et 12) – Mathilde FRANGEUL – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU – Angélique BOISSELEAU – Benjamin BRÉLIVET – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT (sauf à la délibération 14) – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 aux délibérations 11, 12 et 14  
Nombre de conseillers présents : 33  
32 aux délibérations 11, 12 et 14  
Nombre de conseillers votants : 33  
32 aux délibérations 11, 12 et 14

Secrétaire de séance : Hélène CHENAIS

### **13- DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT À LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA SÈVRE NANTAISE** – Rapporteur : Christophe HOGARD

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document de planification élaboré à l'échelle d'un périmètre hydrographique cohérent : le bassin versant. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il est constitué d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques et d'un règlement.

Le SAGE est élaboré puis mis en œuvre par une CLE (Commission Locale de l'Eau) : assemblée regroupant les acteurs locaux de l'eau selon 3 collèges (collège des représentants des collectivités territoriales, collège des représentants des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations, collège des représentants de l'état et de ses établissements publics). Les membres de la CLE sont nommés par arrêté préfectoral et pour 6 ans.

Le bassin versant de la Sèvre Nantaise se situe sur quatre départements (Vendée, Deux-Sèvres, Maine et Loire, Loire Atlantique) et couvre 2 350 km<sup>2</sup>. Il concerne 114 communes et près de 316 000 habitants.

Le conseil municipal est appelé à désigner son représentant à la Commission Locale de l'eau (CLE) du SAGE de l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise.

Cette nomination a lieu au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue.

Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Afin d'accélérer le déroulement des opérations de vote, il est proposé de renoncer au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

Recueil des candidatures : Christian RONDEAU

Résultat : Une seule candidature pour le poste s'étant déclarée lors du recueil des candidatures, la nomination prend effet immédiatement en vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et Monsieur le Maire en fait lecture.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

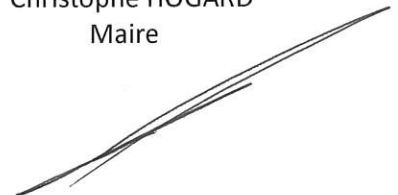
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'unique candidature pour ce poste,

- déclare Christian RONDEAU, élu en tant que représentant de la Ville des Herbiers au sein de la CLE du SAGE de l'EPTB de la Sèvre Nantaise.

Hélène CHENAIS  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 14 AVR. 2026  
Publié électroniquement le : 14 AVR. 2026  
Notifié le :